

Le processus d'élection du prochain prélat de l'Opus Dei commence le 21 janvier prochain.

Rome, le 16 janvier 2017. Le processus prévu pour l'élection et la nomination du prélat de l'Opus Dei commencera à Rome à partir du 21 janvier prochain. Une fois confirmé par le pape, le nouveau prélat deviendra le 3ème successeur de saint Josémaria (1902-1975) et remplacera à cette charge Monseigneur Xavier

Echevarria, décédé à Rome le 12 décembre dernier.

20/01/2017

Le vicaire auxiliaire de la prélature, Mgr Fernando Ocariz expliquait : « Nous attendons l'élection du nouveau prélat dans une attitude de prière à l'Esprit Saint » et il ajoutait « Nous vivons ces jours très unis au pape François et à toute l'Église, dont l'Opus Dei est une petite partie. Bien évidemment, notre sentiment de gratitude pour le travail pastoral et le bon exemple que nous a laissé Mgr Echevarria est très intense. »

Le choix doit nécessairement se porter sur un prêtre âgé de quarante ans au moins, membre du Collège des électeurs, ordonné depuis cinq ans au moins et faisant partie de la prélature depuis au moins dix ans

Actuellement, le nombre de prêtres répondant à ces critères est de 94. Ils proviennent de 45 pays. Parmi eux, se trouvent de nombreux vicaires régionaux (représentants du prélat dans chaque pays ou circonscription) et d'autres prêtres qui travaillent ou ont travaillé à des tâches de gouvernement pastoral de l'Opus Dei, soit à Rome, soit dans l'une des 49 circonscriptions que compte actuellement la prélature

Les statuts de la Prélature décrivent les différentes conditions humaines, spirituelles et juridiques que doit réunir le prélat pour garantir le bon exercice de cette charge.

En bref, il doit se distinguer par sa charité et sa prudence, sa vie de piété, son amour de l'Église et du Magistère, et sa fidélité à l'Opus Dei. Doté d'une vaste culture, aussi bien dans les sciences ecclésiastiques que dans les sciences profanes, il doit en

outre posséder les qualités requises pour bien gouverner.

Ce processus, auquel participent aussi bien des femmes que des hommes, aboutit à une élection qui doit être confirmée par le Pape.

La procédure d'élection débute le 21 janvier par une réunion plénière du Conseil Central (conseil qui assiste à Rome le Prélat dans le gouvernement de l'Œuvre pour les femmes), puis le Congrès électif commence le 23 janvier.

L'ensemble du processus inclura la participation de 194 fidèles de l'Opus Dei. Il s'agit de prêtres et de laïcs, d'au moins 32 ans, incorporés dans la prélature depuis au moins 9 ans. Ils ont été nommés parmi les fidèles des différents pays où l'Opus Dei exerce son travail pastoral.

Chaque membre du Conseil Central propose librement le ou les noms des

prêtres qu'elle juge les plus aptes à la charge de prélat. Les membres du Congrès, en tenant compte de ces propositions, procèdent au vote. Une fois l'élection réalisée et acceptée, celui qui a été élu doit solliciter, personnellement ou par un intermédiaire, la confirmation du Saint-Père : c'est le pape qui nomme le prélat de l'Opus Dei.

Une fois le prélat élu, les congressistes se réunissent durant quelques jours pour désigner les membres des conseils centraux qui assistent le prélat dans le gouvernement de la prélature.

Enfin, les congressistes examinent l'état de la prélature et les activités apostoliques dans le monde entier.

Les propositions sont étudiées au cours de sessions plénières, qui déterminent les lignes directrices pour le gouvernement de la prélature durant la période des huit

années à venir, jusqu'au prochain Congrès général ordinaire

La page web de l'Opus Dei offrira une information actualisée sur les différentes phases du congrès.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ca/article/le-processus-delection-du-prochain-prelat-de-lopus-dei-commence-le-21-janvier-prochain/>
(31/01/2026)